

Offre de sport adulte

Fitness, sport nature, multisport et activités aquatiques sont animées par des éducateurs sportifs municipaux.

Pendant la crise sanitaire

Les activités dans le cadre de l'offre de sport adulte sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

En bref

À l'année ou au trimestre, sur le temps du midi ou en soirée, les éducateurs sportifs municipaux assurent l'animation des offres suivantes dans des équipements sportifs de la ville :

- fitness : sur la pause déjeuner les mercredis et vendredis, une parenthèse à la fois sportive et relaxante (stretching, abdos/fessiers, circuit cardio training, etc.) ;
- sport nature : les mercredis de 12h30 à 13h30, des activités ludiques dans un esprit convivial (endurance, trail, fractionné, run and bike, circuit training, course d'orientation, escalade, VTT...)
- multisport : pratique de sports collectifs (tennis de table, handball, basket-ball, badminton, etc.) et innovants (ultimate, kin ball, pullball, floorball, etc.) avec un programme adaptable à l'envie du groupe, les mardis et jeudis de 18h30 à 20h ;
- activités aquatiques : des séances natation et aquaphobie, bien-être et bien-être seniors sur la pause méridienne dans les deux piscines municipales.

Pour qui ?

L'offre est ouverte à toutes et tous, sans restriction de résidence (le tarif peut varier selon le lieu d'habitation).

La démarche

L'inscription se fait exclusivement sur [le kiosque famille \(https://kiosquefamille.saint-herblain.fr/\)](https://kiosquefamille.saint-herblain.fr/) pour le sport terrestre, et directement à la piscine pour le sport aquatique. Pour utiliser le kiosque famille, vous devez avoir réalisé une première connexion avec un mot de passe temporaire fourni par la mairie. En cas de difficulté, il est possible de contacter le Carré des services.

Rappel : pour accéder aux offres municipales, vous devez constituer (pour une nouvelle inscription) ou actualiser (pour un renouvellement) votre dossier adulte. Cette étape est obligatoire chaque année.

Pour la mise à jour ou la création du dossier adulte, vous devez fournir à nos services :

- fiche adulte datée et signée ;
- carte d'identité (uniquement pour la création) ;
- justificatif de domicile récent ;
- un certificat médical est à remettre lors de votre première séance.

La création des dossiers adulte se réalise à la direction des sports, de l'animation et de la vie associative, au Carré des services publics.

Quant à la mise à jour des dossiers, elle est possible :

- en ligne sur [le kiosque famille \(https://kiosquefamille.saint-herblain.fr/\)](https://kiosquefamille.saint-herblain.fr/) ;
- par courrier ou dépôt des dossiers directement à la direction des sports, de l'animation et de la vie associative au Carré des services publics.

Annulation : après validation de votre inscription, il est possible de faire une séance d'essai courant septembre. En cas de rétractation, une demande écrite doit obligatoirement être transmise avant le 30 septembre. À partir du 1er octobre, toute inscription est définitive et engage l'inscrit sur l'ensemble de l'année. Après cette date, l'utilisateur recevra une facture du montant total dû.

Contact

Direction des sports, de l'animation et de la vie associative
Le Carré des services publics
15 rue d'Arras
44800 Saint-Herblain
02 28 25 22 60
inscriptions.dsava@saint-herblain.fr

Horaires

- lundi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mardi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- mercredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- jeudi : 08:30-12:30, 13:30-17:30
- vendredi : 08:30-12:30, 13:30-17:30

Les publications associées